



Litige aire de stationnement extérieure

Par Moleon

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement en immeuble collectif, dont le régime juridique est noté comme monopropriété dans mon bail locatif.

Dans l'énumération des locaux, parties équipement et accessoires de l'immeuble à usage commun, il est coché que je bénéficie d'une aire de stationnement.

L'immeuble est situé dans une voie privée appartenant à un SYNDIC de copropriété dont mon bailleur fait apparemment partie.

Récemment, des blocs arceaux ainsi que des panneaux d'interdiction de stationnement ont été placés sur l'intégralité des places disponibles, sans possibilité pour les locataires d'y accéder.

N'ayant pas de bail parking, j'ai effectué une demande auprès du propriétaire qui m'a répondu, que pour le moment, aucune place n'était disponible au sein de la résidence.

Je me retrouve donc, désormais, sans possibilité de garer mon véhicule.

Quels sont mes recours?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre seul interlocuteur légal est votre bailleur.

Vous pouvez lui adresser un courrier RAR pour demander la mise à disposition du stationnement prévu dans le bail, ou à défaut une réduction équivalente du loyer.

Par Moleon

Merci pour ce retour rapide @yapasdequoi.